

The Land Management Workshops and the Belgian Cadastre

Les Ateliers du Territoire et le Cadastre Belge

Marc VANDERSCHUEREN, Belgium

Key words: accès à la propriété, logement abordable, planification du foncier, cadastre, géo-information

SUMMARY - RESUME

Organisés de mai à octobre 2011, en Région wallonne de Belgique, les Ateliers du territoire constituent une première en termes de sensibilisation et de participation en aménagement du territoire. Les Maisons de l'Urbanisme, les associations et les citoyens participants aux ateliers ont salué l'intérêt de cette approche. Des attentes importantes ont été exprimées par les participants quant à la suite qui sera réservée à leurs avis.

La démarche des « Ateliers du territoire » a mobilisé près de 1 200 personnes. 950 personnes ont formulé un avis via les questionnaires mis en ligne sur le site internet et 235 personnes ont participé activement aux ateliers citoyens, organisés de manière décentralisée par les Maisons de l'Urbanisme. Une cinquantaine de conférences-débats ont été organisées. En dehors de ce cadre, plusieurs associations ont également formulé un avis assorti de propositions.

Les résultats de cette démarche doivent permettre aux autorités régionales de se positionner sur la politique d'aménagement du territoire à développer. Ils contribueront également aux travaux d'actualisation du schéma de développement de l'espace régional (SDER) et à la modification de la législation (CWATUPE). Sont, entre autres, concernés :

- Les défis énergétiques et climatiques ;
- Les défis démographiques et sociaux ;
- Les transports en commun ;
- La possibilité de supprimer une voiture du ménage ;
- L'usage de la marche et du vélo ;
- La réduction des distances domicile/travail et le télétravail ;
- La lutte contre l'étalement urbain.

Pour optimiser ces processus, le PLI (Plan de Localisation Informatique) sera utilisé.

Le PLI est un plan de localisation informatisé et géoréférencé (information localisée dans l'espace) qui s'appuie sur les planches cadastrales, calées par superposition sur les cartes IGN au 1/10 000. Il a été conçu comme un outil de repérage. La réalisation du PLI de manière accélérée et son utilisation font suite à l'accord conclu entre la Région wallonne et l'AGDP (Cadaastre, Enregistrement, Domaines et Hypothèques).

The Land Management Workshops and the Belgian Cadastre

Les Ateliers du Territoire et le Cadastre Belge

Marc VANDERSCHUEREN, Belgium

1. INTRODUCTION

Avant d'aborder le sujet proprement dit de cette communication, il est utile de cerner la structure administrative du Royaume de Belgique.

2. LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE DE LA BELGIQUE

2.1.1 L'Organisation de l'Etat

Le Royaume de Belgique est un pays situé dans le nord-ouest de l'Europe. À cheval sur la frontière culturelle entre l'Europe germanique et l'Europe latine, la Belgique est le pays de deux principaux groupes linguistiques, les flamands et les francophones, ainsi qu'un petit groupe de germanophones.

La diversité linguistique de la Belgique et les conflits politiques et culturels qui y sont liés, sont reflétés dans l'histoire politique et dans un système complexe de gouvernement.

2.1.2 Le Rôle politique du Roi

Dans le domaine politique, la fonction du Roi ne consiste pas en l'exercice de l'autorité personnelle. C'est en émettant des propositions, en donnant des conseils, en faisant des avertissements et en apportant des encouragements que le Roi agit vis-à-vis des protagonistes politiques. Sa perspective est dans la continuité dans le temps.

2.1.3 Le Gouvernement fédéral

Le Gouvernement fédéral exerce le pouvoir exécutif fédéral.

Le gouvernement exécute la législation. Le Gouvernement participe également au pouvoir législatif, à travers son droit d'initiative. Le Gouvernement peut soumettre des propositions de loi au Parlement et a le droit de proposer des Amendements. Une proposition de loi approuvée par le Parlement ne devient une loi qu'après la signature du Gouvernement, du Roi et des Ministres.

2.1.4 Les Régions

Outre l'Etat fédéral, il y a trois Régions. Les noms des trois institutions régionales sont empruntés au nom du territoire qu'elles représentent. Ainsi, nous faisons référence (du Nord au Sud) à la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne.

Les Régions ont des pouvoirs dans des domaines relatifs à leur région ou territoire dans le sens le plus large du terme.

Donc, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne ont des pouvoirs liés à l'économie, l'emploi, l'agriculture, la politique de l'eau, au logement, aux travaux publics, l'énergie, aux transports (sauf le chemin de fer belge), l'environnement, l'aménagement du territoire, la conservation de la nature, au crédit, au commerce extérieur, la supervision des provinces, des communes et des sociétés intercommunales d'utilité publique...

2.1.5 Les Communautés

Aux trois Régions et à l'Etat fédéral, s'ajoutent les trois Communautés. Elles sont basées sur la « langue ». Ainsi, nous parlons des Communautés flamande, française et germanophone.

Etant donné que les Communautés se basent sur le concept de « langue » et que la langue est « dépendante de l'individu », un certain nombre d'autres pouvoirs sont clairement associés aux Communautés. La Communauté gère la culture (théâtres, bibliothèques, médias audiovisuels, etc.), l'éducation, la protection de la jeunesse, le bien-être social, l'aide aux familles, les services d'assistance pour immigrant, etc.

2.2 Le Royaume de Belgique c'est aussi en bref...

Devise	"L'union fait la force" (Français) "Eendracht maak macht" (Néerlandais) "Einigkeit macht stark" (Allemand) "Strength through Unity"
Hymne	La "Brabançonne"
Capitale	Bruxelles (50°51'N 4°21'E)
La plus grande région	Région de Bruxelles-Capitale
Langues Officielles	Français, Néerlandais, Allemand
Gouvernement	Démocratie Parlementaire et Monarchie Constitutionnelle
- Roi	Albert II

- Premier Ministre	Elio Di Rupo
Indépendance	
- Déclarée	4 Octobre 1830
- Reconnue	19 Avril 1839
EU Accession	25 Mars 1957 (Le Premier Président de l' UE (depuis le 01.01.2010) est le Belge Herman Van Rompuy)
Superficie	
- Totale	30.528 km ²
- Eau (%)	6.4
Population	
- recensement 2010	10.839.905
- recensement 2002	10.309.725
- Densité	355/km ²
PIB	2010 (estimation)
- Total	€ 351.9 Mds
- Par habitant	€ 32.400
Monnaie	Euro (€) <i>Avant 1999: Franc belge</i>
Fuseau Horaire	CET (UTC+1)
- Eté (DST)	CEST (UTC+2)
Internet TLD	.be <i>L'.eu est également utilisé car il est partagé avec d'autres membres de l'Union Européenne</i>
Calling code	32

3. LES ATELIERS DU TERRITOIRE

3.1 La démarche

Organisés de mai à octobre 2011, les Ateliers du territoire constituent une première, en termes de sensibilisation et de participation en aménagement du territoire. Les Maisons de l'Urbanisme, les associations, les acteurs de l'immobilier (géomètres-experts, architectes,...)

et les citoyens participants aux ateliers ont salué l'intérêt de cette approche. Des attentes importantes ont été exprimées par les participants quant à la suite qui sera réservée à leurs avis.

4. LES CONCLUSIONS, PAR THEMES, DES ATELIERS DU TERRITOIRE

4.1 Les défis énergétiques et climatiques

La nécessité de faire face aux défis énergétiques et climatiques n'est pas fondamentalement remise en cause. Néanmoins, il faut relever certaines nuances. Pour 31% des répondants au questionnaire, il ne va pas de soi que la réduction des déplacements permette de lutter efficacement contre les changements climatiques et ils ne sont que 50% à partager entièrement la thèse du « pic pétrolier » annonciatrice d'une diminution de nos ressources énergétiques.

Si tout le monde semble d'accord sur le fait que la politique d'aménagement du territoire doit participer à rencontrer ces défis, il faut relever l'accent mis dans les débats sur l'importance d'encourager la créativité et l'innovation, notamment les évolutions technologiques. Etre créatif et innovant permettrait d'accompagner les changements et d'assurer la transition.

4.2 Les défis démographiques et sociaux

On peut d'abord relever que les défis démographiques sont moins bien connus que les défis environnementaux. Les conséquences de l'augmentation de la population d'ici 2050 nécessiteraient par exemple d'être mieux expliquées. Il est cependant admis que les habitudes de vie vont changer et que les critères de choix notamment en matière de logement vont évoluer. C'est ainsi que 26% des répondants au questionnaire estiment que la proximité de services et d'équipements deviendra le premier critère pour choisir son lieu de vie alors que la proximité du réseau autoroutier n'obtient que 4%.

Mais plus fondamentalement, un des premiers constats qui ressort des ateliers est que la politique d'aménagement du territoire ne peut se construire sans référence à d'autres politiques, notamment les politiques sociales ou de santé. La question des liens sociaux, des solidarités qui influent sur le choix du lieu d'habitation ou encore de l'accessibilité aux logements dans les zones dites à haut potentiel a souvent été évoquée dans les débats. L'impact social des orientations proposées est donc à prendre en compte. A ce propos, **la maîtrise foncière** apparaît comme indispensable pour que la politique d'aménagement du territoire du XXIème siècle ne soit pas discriminatoire. Cette orientation reçoit le soutien des ateliers tout en relevant la complexité de cette matière et la difficulté d'une part de la mettre en œuvre et d'autre part d'en contrôler les dérives.

4.3 Les transports en commun

La question de la réorganisation des transports en commun suscite de nombreux débats. De nombreux participants ont rappelé que les transports en commun devaient rester un service public accessible au plus grand nombre. Quant à la nécessité de réorganiser les réseaux, l'orientation dominante (64% des répondants au questionnaire et tendance majoritaire dans les ateliers) est qu'il faudrait privilégier un réseau de lignes de bus où les moyens sont concentrés sur les grands axes et les centres des villes et villages, avec une augmentation de la fréquence. Dans les ateliers, une majorité se dégage néanmoins pour estimer que dans les zones peu ou pas desservies notamment en milieu rural, des nouvelles alternatives sont à développer afin de ne pas pénaliser les populations originaires de ces zones ou qui n'ont pas fait le choix d'y habiter.

4.4 La possibilité de supprimer une voiture par ménage

A la question « A quelles conditions seriez-vous prêts à supprimer une voiture dans votre ménage », - question non abordée dans « Les lignes de force pour le XXIème siècle » - la première condition est l'accessibilité à un transport en commun en ce y compris une diminution du coût. Cette question fait cependant l'objet de nombreux commentaires. Ainsi est notamment relevée l'incohérence des politiques publiques menées qui d'un côté prévoient la rationalisation des transports en commun, perçue comme une diminution de la qualité du service, et qui d'un autre côté estiment le report modal vers les transports en commun indispensable pour atteindre les objectifs fixés notamment sur le plan énergétique.

Au-delà de cette question particulière, l'importance des questions de gouvernance (en terme de cohérence) et de transversalité (les liens avec les autres politiques) ainsi que des contradictions perceptibles entre théorie et réalité sont régulièrement apparues dans les débats. Ainsi vouloir développer dans le contexte actuel une politique d'aménagement du territoire qui se base en grande partie sur la capacité des transports en commun est illusoire par rapport à une mobilité dite durable.

4.5 L'usage de la marche et du vélo

Un large consensus se dégage sur la nécessité de diminuer la présence de la voiture dans les centres afin de libérer des espaces pour améliorer le confort des cyclistes et des piétons mais aussi pour permettre aux transports en commun de mieux circuler. Cette orientation est soutenue à condition de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement (parking de délestage, politique de stationnement, ...).

Néanmoins, 38 % des particuliers ayant répondu au questionnaire ne veulent pas parcourir plus de 700 mètres à pied pour prendre le bus ou le train.

L'usage du vélo est plus partagé, avec notamment près de la moitié des répondants prêts à parcourir trois kilomètres pour aller prendre le train et le bus. Cette dernière orientation est essentiellement partagée par les personnes vivant en milieu urbain et par les moins âgés.

Dans les ateliers, la complexité de la mobilité quotidienne, essentiellement celle des femmes, est un frein souvent évoqué pour expliquer la difficulté de se déplacer à pied ou à vélo.

4.6 La réduction des distances domicile/travail et le télétravail

Bien que soutenue majoritairement dans les ateliers, de nombreuses réserves sont émises par rapport à la réduction des distances domicile/travail, orientation considérée comme peu ancrée dans la réalité sociale, économique et sociologique. De plus les déplacements domicile/travail ne représentent qu'une partie des déplacements. Ce n'est donc pas une orientation qui est jugée prioritaire.

Plus des trois-quarts des répondants (78 %) au questionnaire pensent que le télétravail est une solution pour diminuer les déplacements à l'avenir. Dans les ateliers cette orientation est également soutenue pour autant qu'il s'agisse de développer des centres de télétravail, des bureaux décentralisés ou encore des espaces de co-working. L'aspect social ne doit pas être oublié.

4.7 La lutte contre l'étalement urbain

La lutte contre l'étalement urbain qui est au centre des « Lignes de force pour le XXIème siècle » est dans son ensemble partagée. Quant aux conséquences, dans l'ensemble, la question des coûts pour la collectivité induits par l'étalement n'est pas jugée comme la première préoccupation. Les atteintes au réseau écologique, le mitage du territoire et l'altération des paysages sont vus comme les conséquences les plus importantes par plus de 60 % des répondants que ce soit en milieu urbain ou rural.

4.8 La densification

Plus de 80 % des répondants au questionnaire sont d'accord avec l'idée qu'il faut densifier l'habitat et plus particulièrement près des services et des nœuds de transport. Généralement considérée comme intéressante et soutenue par une majorité des participants, l'idée de la densification nécessite cependant des éclaircissements. Le souhait de la poursuite du débat sur le sujet de la densification est assez général.

Pour beaucoup, il ne s'agit pas de densifier pour densifier mais de densifier en tenant compte des histoires locales. Le sentiment s'est exprimé dans plusieurs ateliers d'une absence de la dimension humaine des projets de vie des territoires dans les orientations proposées. En outre, cette densification ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie, de la convivialité ou de la sécurité. C'est bien la concrétisation sur le terrain de cette option qui est questionnée.

Quant aux seuils proposés, s'ils semblent correspondre aux densités acceptables en milieu urbain, ils sont plus discutés en ce qui concerne les villages. Relevons que les professionnels sont majoritairement d'accord avec les seuils proposés. Des explications plus détaillées sur la manière de calculer et surtout de contrôler ces seuils de densité sont également souhaitées.

4.9 La détermination des territoires à haut potentiel

En lien avec la politique actuelle de délimitation des noyaux d'habitat, une attention particulière est demandée pour définir finement ces territoires. Cette détermination doit privilégier la concertation avec les usagers de ces territoires et pas uniquement avec les acteurs institutionnels. Il a par ailleurs été relevé que les « Lignes de force pour le XXIème

siècle » introduit un nouveau vocable alors que la notion de noyau d'habitat peut être assimilée à la notion de territoire à haut potentiel.

Densifier le territoire en fonction de zones concentriques : le centre, la partie accessible à pied et la partie accessible à vélo est une orientation soutenue majoritairement mais avec beaucoup de nuances. La notion de « centre » en tant que telle n'est pas claire et donc sujette à débat. Selon les participants, cette orientation doit tenir compte des spécificités locales (histoire, topographie, polycentrisme ...), prendre en compte les personnes âgées ou à mobilité réduite et être accompagnée de mesures adéquates en termes de mixité sociale, de partage de l'espace public et d'amélioration des transports en commun.

4.10 Les nouvelles formes d'habitat

D'une manière générale, l'idée suivante est partagée : les maisons mitoyennes et dans une moindre mesure les appartements seront les principaux types d'habitat de demain. Dans les ateliers, les participants se disent conscients que la villa 4 façades reste pour beaucoup l'aboutissement d'un projet de vie et que les évolutions ne pourront donc se faire que progressivement vers le mitoyen et le collectif. C'est ainsi qu'à la question « Dans quel type d'habitat accepteriez-vous le moins de vivre ? » plus de la moitié des citoyens (58 %) ont répondu ne pas vouloir vivre dans un appartement avec cependant une acceptation plus grande en milieu urbain qu'en milieu rural.

Il est également demandé de respecter le choix des personnes en situation précaire notamment les personnes qui habitent dans l'habitat permanent en zone de loisirs. La politique territoriale doit tenir compte de cette diversité de parcours de vie. Une crainte exprimée est de voir disparaître ces formes d'habitat particulières dans la mesure où elles ne correspondent pas aux orientations fixées par les « Lignes de force pour le XXIème siècle ».

Il serait aussi intéressant d'encourager les formes moins habituelles d'habitat (intergénérationnels, groupés, communautaires,...) ou encore de favoriser fiscalement la colocation.

Les nouvelles formes d'habitat sont également à associer à de nouvelles expressions architecturales.

L'orientation des « Lignes de force pour le XXIème siècle » qui souhaite favoriser de nouvelles formes d'architecture amène beaucoup de questions au sein des ateliers. L'idée est accueillie favorablement et avec un certain enthousiasme dans une perspective de liberté individuelle et une volonté de rompre la monotonie mais cela ne signifie pas que tout soit acceptable. La question de la prise en compte du patrimoine au sens large, y compris paysager, reste entière.

4.11 L'implantation des bureaux

Encourager l'implantation des bureaux près des gares est une orientation soutenue sous condition d'amélioration du réseau de transports en commun et que les noyaux d'habitat près des gares intègrent une mixité des fonctions. La crainte de voir des quartiers

monofonctionnels se développer est relevée. Cette implantation doit aussi être encouragée auprès de nœuds de transports qui ne comprennent pas de gare notamment en milieu rural.

4.12 La localisation des grandes surfaces commerciales

La question de la localisation des grandes surfaces reste très partagée. Parmi l'ensemble des répondants au questionnaire, 44 % pensent qu'il ne faut pas autoriser les grandes surfaces en périphérie des villes et des villages et 56 % estiment qu'il faut autoriser les grandes surfaces en périphérie avec des nuances selon le type de magasin.

Ces orientations ont également fortement été débattues au sein des ateliers avec des positionnements assez différents. S'il y a accord général pour dire qu'il faut encourager les services de proximité au centre des noyaux d'habitat, la question des centres commerciaux est discutée selon le type et la taille du commerce mais aussi l'accessibilité. Des avis se sont exprimés pour ne pas poursuivre la politique du passé mais sans exclure totalement la possibilité de développer certains centres commerciaux en périphérie.

4.13 La ruralité

Les propositions des « Lignes de force pour le XXIème siècle » sont ressenties par une majorité de participants comme orientées vers le milieu urbain ou périurbain mais peu vers le milieu rural. La place de la ruralité serait traitée « en creux ». S'il y a accord sur le recentrage sur les noyaux d'habitat, la demande est de tenir compte d'une réalité plurielle et d'intégrer dans ce nouveau projet de vie une perspective d'avenir pour le milieu rural.

Le recentrage de l'habitat ne doit pas se faire non plus au détriment des villages et zones rurales existants. Sur le plan économique, on relèvera que 70% des répondants au questionnaire pensent qu'il faut développer des zones d'activités dans les territoires ruraux. Notons que cet avis n'est pas partagé par tous les participants. Le principe d'une décentralisation des services, d'emplois ou autres activités en milieu rural est considérée par certains comme ne répondant pas aux défis du XXIème siècle. Par ailleurs, les orientations proposées traitent peu des enjeux liés à l'agriculture en général, qui sont pourtant jugés importants. En réponse au questionnaire, trois-quarts des répondants pensent que nous pourrions, un jour, manquer de bonnes terres agricoles pour répondre à nos besoins alimentaires.

4.14 Les bassins de vie

Une réflexion à une échelle plus globale dépassant les territoires communaux en fonction des projets ou des thématiques abordées est largement soutenue. La quasi-totalité des répondants (91 %) au questionnaire sont d'accord avec cette idée. Cette réflexion doit porter sur les coopérations entre communes, les enjeux supra-communaux (mobilité, contrat de rivière, développement d'infrastructures, développement économique, articulation entre villes, périphérie et campagne).

La notion de bassin de vie est cependant discutée ou dans certains cas contestée. Sa définition apparaît comme intuitive ou à l'inverse uniquement de type statistique et peut ne pas concerner toutes les catégories de population. Pour certains, elle apparaît aussi comme un concept idéologique essentiellement adapté aux modes de vie des classes moyennes disposant de facilités en matière de mobilité. Développer ce type de politique ne permettrait pas de rencontrer les besoins et les modes de vie des personnes les plus précarisées.

4.15 Les politiques à mener dans les lieux centraux

Concentrer les moyens publics (primes aux nouveaux logements, logements sociaux, services publics, ...) dans les centres et les lieux à proximité des services et des nœuds de transports provoque une certaine perplexité lors des débats des ateliers. Cette option est accueillie plus favorablement par les personnes ayant répondu au questionnaire (68% d'avis favorable). Cette orientation ne devrait pas se faire au détriment d'autres milieux (désinvestissement des services publics en zones rurales par exemple, ...) et ne doit pas favoriser la spéculation ou être un effet d'aubaine pour certains acteurs immobiliers. Elle pose également la question des moyens publics qui pourront être mis à disposition.

Complémentaire aux mesures incitatives, les mesures réglementaires reçoivent le soutien des participants aux ateliers. Elle paraît comme la première mesure dans les réponses au questionnaire (38%). Plusieurs participants aux ateliers insistent pour que des espaces de liberté soient maintenus et pour qu'il n'y ait pas pléthore de règles.

Limiter l'offre foncière en dehors des centres reçoit aussi un avis plutôt favorable dans la plupart des ateliers mais avec une demande de cadrage forte pour éviter des dérives notamment l'exclusion des personnes les plus précarisées. Notons que des oppositions pour des raisons de liberté individuelle se sont exprimées dans plusieurs ateliers.

D'une manière générale, on comptabilise autant de répondants d'accord (40 %) que de répondants pas d'accord (42 %) avec l'idée que les pouvoirs publics devraient avoir la possibilité d'acquérir d'autorité les terrains les mieux situés. Dans les ateliers, la notion « d'autorité » dérange plusieurs participants ainsi que les risques d'arbitraire.

5. UTILISATIONS DU PLI (PLAN DE LOCALISATION INFORMATIQUE) POUR L'INTEGRATION DES RESULTATS DES ATELIERS DU TERRITOIRE

5.1 Collaboration entre l'AGDP (Administration Générale de la Documentation Patrimoniale-Cadastre, Enregistrement, Domaines et Hypothèques) et la Région wallonne

La Région wallonne utilise depuis toujours les planches cadastrales avec les numéros des parcelles et les informations qui sont consignées dans les matrices cadastrales. Pour les administrations régionales, il s'agit essentiellement d'un instrument qui permet de localiser les différentes propriétés immobilières. Si ces données ont été exploitées graphiquement par manipulations de plans et documents établis et reproduits sur papier, l'informatisation des procédures a mis à jour la nécessité de disposer de ces informations sous forme numérique.

Pour y parvenir dans un délai relativement court, la Région wallonne a lancé la réalisation du Plan de Localisation Informatique (PLI).

Le PLI est donc un plan de localisation informatisé et géoréférencé (information localisée dans l'espace) qui s'appuie sur les planches cadastrales, calées par superposition sur les cartes IGN (Institut Géographique National) au 1/10 000. Il a été conçu comme un outil de repérage. La réalisation du PLI de manière accélérée et son utilisation font suite à l'accord conclu entre la Région wallonne et l'AGDP. Même s'il est obtenu au départ de documents cadastraux, le PLI ne peut en aucun cas être assimilé au cadastre ou remplacer celui-ci.

Outre les images « scannées » des planches cadastrales fournies par l'AGDP et leur géo-référencement par la Région wallonne, le PLI comporte une série de couches vectorisées qui reprennent notamment les parcelles cadastrales, les bâtiments, les limites de voiries publiques et les limites des planches, sections et divisions cadastrales ainsi qu'un extrait de la matrice cadastrale.

La vectorisation de l'information graphique lui attribue une certaine intelligence ; à chaque parcelle est attachée un identifiant unique qui permet de la relier à une base de données reprenant des informations relatives à divers attributs associés aux parcelles. Les données existent dans des formats compatibles avec les systèmes d'information géographique (SIG) en usage dans les administrations de la Région et à l'AGDP. Dans un premier temps l'AGDP ne récupère que les données dans un format de dessin afin de les compléter plus tard dans un véritable SIG cadastral.

Pour réaliser celui-ci, le protocole prévoit que la Région met à la disposition de l'AGDP, les données cartographiques numériques vectorielles du PICC, établies à la précision de documents au 1/1 000. C'est sur ce référentiel, beaucoup plus précis, que les parcelles cadastrales seront calées systématiquement par l'AGDP, qui est la seule organisation habilitée à confirmer la correcte intégration des données graphiques et alphanumériques.

Le protocole envisage aussi l'idée d'une collaboration pour la mise à jour continue de ces Systèmes d'information géographique.

Le PLI est utilisé pour intégrer les résultats et constitue un outil pour réaliser les décisions par rapport aux conclusions des ateliers du territoire.

6. CONCLUSION FINALE

Certaines critiques ont été exprimées : délais très courts pour permettre aux associations d'éducation permanente de mener un travail de fond, questionnaires trop fermés et orientés, publicité insuffisante auprès de certains publics. Compte tenu des délais impartis, le public qui a participé activement à l'opération est assez averti (entre autres les professionnels de l'immobilier : géomètres-experts, architectes, urbanistes,...) et majoritairement universitaire.

Ces remarques doivent être prises en compte pour une prochaine opération de ce type.

Cela n'enlève en rien l'intérêt du processus. Il a conduit à une large sensibilisation de la population et des professionnels de l'immobilier (géomètres-experts, architectes, urbanistes,...) au travers des médias, des fiches de vulgarisation sur le site web et de nombreuses conférences-débats. Il a permis une participation active de 1 200 personnes et d'une cinquantaine d'associations qui ont formulé un avis.

Les options d'aménagement du territoire défendues dans les « Lignes de forces pour le XXIème siècle » sont partagées même s'il est demandé de les nuancer et de les compléter. En particulier, la politique de densification et de détermination des noyaux d'habitat, soutenue à 80% des répondants, demande à être davantage précisée. Des mesures doivent être prises pour prendre davantage en compte le monde rural. La préservation des campagnes constitue également un enjeu à accentuer.

Les conclusions des Ateliers du Territoire, par la diversité des participants et la richesse des débats permettront d'alimenter les réflexions sur l'aménagement du territoire et de modifier ou d'adapter, à bon escient, les réglementations et paramètres urbanistiques.

BIOGRAPHICAL NOTES

Marc VANDERSCHUEREN (55)

Etudes : Géomètre-expert immobilier, certifié par l'Etat belge
Expérience : 1982 – 1983, Géomètre indépendant à Londres, UK
Project Manager a.i. du BPR de la Documentation patrimoniale (Description des fonctions).
Actuellement, Directeur auprès du Service Public Fédéral Finances – Documentation patrimoniale – Directions techniques fiscales du Cadastre.
Chargé de cours (Droit Immobilier, Cadastre et Aménagement du Territoire) auprès de l'IEPSCF, Section Géomètre-Expert
FIG : Délégué de la Documentation patrimoniale de Belgique (membre affilié FIG)
Liaison FIG-FGF
Délégué auprès de la Commission 7 "FIG"

CONTACT

Marc VANDERSCHUEREN, Directeur, Géomètre-Expert
Service Public Fédéral FINANCES
Administration centrale
de l'Administration générale
de la Documentation Patrimoniale
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II, 33 - bte 50
1030 Bruxelles BELGIQUE
Tel. + 32 257 634 94
E-mail: marc.vanderschueren@minfin.fed.be
<http://minfin.fgov.be>